

Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Extrait du Reçu en préfecture le 19/12/2022 tions du Conseil Con Affiché le utaire Gally Mauldre

ID: 078-200034130-20221214-20221299-DE

Date de la séance Le 14 décembre 2022 Date de convocation Le 8 décembre 2022 Date de publication Le 8 décembre 2022

Nombre de délégués	
En exercice	34
Présents	23
Procurations	9
Excusé	
Absents	2

N° 2022-12-99

## **OBJET:**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION **EXCEPTIONNELLE** 

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

## L'an deux mille vingt-deux

Le mercredi 14 décembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

### Présents:

Commune d'ANDELU: Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY: Myriam BRENAC, Stéphane

GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Agnès TABARY

Commune de DAVRON:

Commune de FEUCHEROLLES: Patrick LOISEL, Michel

DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE:

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE: Nathalie CAHUZAC,

Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Sylvie BIGAY, Jean-Christophe SEGUIER, Hajer

**RIVIERE** 

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE: Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel

FAIVRE

### Procurations:

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL Adriano BALLARIN à Agnès TABARY Katrin VARILLON à Michel DELAMAIRE Vincent GAY à Eric MARTIN Hervé CAMARD à Sylvie BIGAY Caroline QUINET à Sidonie KARM Christine CAILLAT à Dominique GERBERT Christelle BARDEILLE à Axel FAIVRE Jean-Philippe ANTOINE à Karine DUBOIS

Absents: Damien GUIBOUT, William FALCHETTO

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**VU** la demande de subvention émanant du comité de tennis des Yvelines.

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents par la Commission Affaires Générales et Financières, Relations institutionnelles extérieures et politique GEMAPI réunie le 30 novembre 2022,



Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Extrait du Re Reçu en préfecture le 19/12/2022 DIS du Conseil Comm Affiché léaire Gally Mauldre

ID: 078-200034130-20221214-20221299-DE

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Yves DEKEYREL),

DECIDE d'allouer pour l'année 2022 une subvention exceptionnelle de 1 500 € au comité de tennis des Yvelines.

DIT que les crédits correspondants sont imputés au budget primitif 2022 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

> Le Président Patrick | OISFI



Mise en ligne de l'acte le

20 / 12 /2022

• Document rendu exécutoire le 20 / 12 /2022